



Communiqué de Presse

27 Septembre 2006

REPORT MODAL TRANSALPIN : NE PAS RESTER AU NIVEAU DES INTENTIONS

Le Comité pour la Transalpine a pris acte du rapport de Madame De Palacio, coordonnateur du projet prioritaire PP6 LYON-TURIN-BUDAPEST, et de l'engagement du gouvernement français de conclure les discussions budgétaires avec l'Italie et l'Union Européenne, dans le respect de l'objectif d'un démarrage des travaux de construction en 2010.

Le Comité pour la Transalpine demande instamment aux députés européens de soutenir l'approbation de ces propositions d'attribution d'un financement de 1 milliard d'euros à un projet bénéfique à la cohésion européenne et nécessaire à la protection de l'environnement.

Mais les finances seules ne suffiront pas au succès de la liaison ferroviaire Transalpine.

En premier lieu, les acteurs économiques et futurs utilisateurs, qu'ils soient de Barcelone, de Lyon ou Milan rappellent tous la nécessité d'une amélioration considérable de la productivité, de la fiabilité et de la qualité de service des entreprises ferroviaires pour reconquérir les parts de marché perdues.

D'autre part, les deux Etats doivent décider de mesures précises concernant le report modal pour concrétiser les intentions affichées dans le Mémorandum franco-italien du 5 mai 2004, et transcrire dans les faits, la directive européenne Eurovignette du 17 mai 2006 sous un délai maximum de deux ans.

Le Comité pour la Transalpine a réuni ce jour son Conseil d'Orientation et de Concertation sur ce thème pour entendre les avis de Messieurs De Saint-Pulgent, Inspecteur général des Finances, et Gressier, du Conseil Général des Ponts et Chaussées, missionnés par le gouvernement à ce sujet.

Ce débat est fondamental pour l'avenir du Lyon-Turin et le Comité pour la Transalpine y participera activement et rappelle :

- Son opposition à la construction de nouvelles traversées routières alpines,
- Son approbation d'inclure Vintimille dans les mesures de taxation ou de régulation à mettre en place rapidement sur les passages routiers entre la France et l'Italie,
- Son soutien à la recherche d'un plus grand consensus à moyen terme entre tous les pays alpins signataires de la Convention Alpine.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com
info@transalpine.com
Tél. +33 (0)4 72 59 51 57